



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2012-2013

RM/vg

P.V. FI 42
P.V. CEB 23

Commission des Finances et du Budget

et

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 19 juillet 2013

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 15 avril (Commission des Finances et du Budget), du 17 juin (Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire) et du 5 juillet 2013 (Commission des Finances et du Budget et Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire)
2. Evolution de la situation budgétaire

*

Présents : M. François Bausch, M. Fernand Boden, M. Alex Bodry, M. Ben Fayot (remplaçant M. Lucien Lux), M. Gast Gibéryen, M. Norbert Hauptert, M. Marc Lies, M. Claude Meisch, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Diane Adehm, Mme Anne Brasseur, M. Félix Braz, M. Lucien Clement, M. Fernand Diederich, M. Ben Fayot (remplaçant M. Lucien Lux), M. Gast Gibéryen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis (remplaçant M. Pierre Mellina), membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Luc Frieden, Ministre des Finances

Mme Véronique Piquard, du Ministère des Finances

M. Romain Heinen, de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines

M. Jean Olinger, de l'Inspection Générale des Finances

Mme Pascale Toussing, de l'Administration des Contributions Directes

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Martine Mergen

*

Présidence : M. Michel Wolter, Président de la Commission des Finances et du Budget

Mme Anne Brasseur, Président de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 15 avril (Commission des Finances et du Budget), du 17 juin (Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire) et du 5 juillet 2013 (Commission des Finances et du Budget et Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire)

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont adoptés.

2. Evolution de la situation budgétaire

Monsieur le Ministre des Finances expose aux membres de la Commission des Finances et du Budget et aux membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire la situation des finances publiques telle qu'elle s'est présentée fin juin 2013. En guise d'introduction, il donne à considérer que, sur les six premiers mois de l'année en cours, les recettes et dépenses courantes de l'administration centrale ont peu ou prou progressé dans les paramètres fixés par le budget 2013 voté par la Chambre des Députés. Au cours de son exposé, Monsieur le Ministre apporte les commentaires suivants aux trois tableaux repris en annexe du présent procès-verbal :

- au cours des 6 premiers mois de l'année, les recettes de l'administration centrale atteignent 6,3 milliards d'euros, soit une augmentation de 102,2 millions d'euros (+1.6%). Les dépenses de l'administration centrale s'élèvent à un total de 6,9 milliards d'euros, soit une progression de 327,2 millions d'euros (+4.9%) par rapport à la même période de l'année précédente. Il en résulte ainsi un solde négatif de 594,5 millions d'euros. Fin juin 2012, l'administration affichait un solde négatif de -369,4 millions d'euros.
- En ce qui concerne les recettes :
- 50,4% des recettes prévues au budget 2013 ont déjà été perçues à la fin du premier semestre. En chiffres, cela correspond à une progression de 212,9 millions d'euros (+3,7%) par rapport à l'exercice budgétaire antérieur. Cette hausse est moins prononcée que celle enregistrée au premier trimestre, mais elle reste en ligne avec les prévisions budgétaires ;
- une baisse de l'impôt sur les collectivités de 154,1 millions d'euros (-18.5%) est constatée. Cette réduction est cependant compensée par les recettes perçues au titre de l'impôt retenu sur les salaires et traitements qui ont augmenté de 130,6 millions d'euros (+10.4%) et celles perçues au titre de l'impôt de solidarité qui ont augmenté de 53,6 millions d'euros (+61,5%) ;

- il faut en outre signaler la bonne tenue des impôts indirects perçus. Ainsi, les recettes encaissées au titre de la taxe d'abonnement ont augmenté de 44 millions d'euros (+15%) par rapport à la même période en 2012. Par ailleurs, les recettes perçues au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (brute) ont augmenté significativement de 219 millions d'euros (+14,6%). Il faut cependant savoir que parmi ces 219 millions d'euros supplémentaires, 130 millions sont attribuables au commerce électronique.
- En ce qui concerne les dépenses :
- même si les dépenses augmentent un peu plus vite que prévu, aucun dérapage significatif n'est à déplorer ;
- la progression des dépenses de 327,2 millions d'euros s'explique principalement par les postes suivants :
 - une augmentation des transferts courants au titre de la sécurité sociale (pensions, maladie, famille et communes) de 258,2 millions d'euros (+7.7%) par rapport à la même période de l'année précédente. Cette progression est due à une augmentation du nombre d'assurés et de la masse salariale ;
 - une hausse du coût total pour la rémunération des salariés de 70,7 millions d'euros (+5.7%) par le fait d'une augmentation des salaires en général et de l'indexation des salaires.

*

Suite à l'exposé de Monsieur le Ministre, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

- le commerce électronique a connu une croissance continue et inédite depuis quelques années. Monsieur le Ministre des Finances considère que les recettes annuelles de TVA liées à ce type de service se situent entre 700 et 800 millions d'euros. Il rappelle cependant qu'il faut garder à l'esprit que ces recettes fiscales ne sont pas pérennes et qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, les recettes de TVA tirées de l'e-commerce seront transférées du pays où le prestataire est établi vers le pays où le consommateur est établi. Les taux de TVA applicables seront ceux du pays du consommateur. Afin d'assurer une transition en douceur, l'Etat membre d'établissement conservera une partie de la TVA perçue jusqu'au 31 décembre 2018. Cette part s'élèvera à 30% des recettes du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016 et à 15% du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018. S'il s'ensuivra inévitablement un effondrement des recettes fiscales, Monsieur le Ministre informe cependant qu'à l'heure actuelle, aucune des sociétés de commerce électronique ayant leur siège au Luxembourg n'a exprimé une volonté de quitter le pays ;
- comme mentionné ci-avant, les recettes encaissées au titre de la TVA ont augmenté de 219 millions d'euros, dont 130 millions d'euros sont attribuables au commerce électronique. Quant aux 89 millions d'euros résiduels d'augmentation, ils sont le fait des activités juridiques et comptables, ainsi que des activités de conseil de gestion. *A contrario*, une légère baisse a été enregistrée pour les activités financières, pour la construction, ainsi que pour les activités de conseil en informatique ;
- l'évolution négative du poste « impôt sur les collectivités » s'explique notamment par le fait que l'Administration des contributions directes recouvre de moins en moins de soldes en provenance de certaines entreprises. En outre, ces soldes sont de plus en plus difficiles à obtenir et le recouvrement forcé est de plus en plus fréquent ;

- dans ce même contexte, il est précisé qu'en ce qui concerne le recouvrement des soldes, l'Administration des contributions directes applique des intérêts de retard de 0,6% par mois. Ce taux contient un élément de sanction.

Luxembourg, le 24 juillet 2013

La Secrétaire
Rachel Moris

Le Président de la Commission des Finances
et du Budget,
Michel Wolter

Le Président de la Commission du Contrôle
de l'exécution budgétaire,
Anne Brasseur

20
13



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

1.

Administration centrale 2013

Evolution des recettes et dépenses

	Situation fin juin			
	2012	2013	variation	
			en millions	en %
Dépenses.	6 635,5	6 962,7	+ 327,2	+4,9%
Recettes.	6 266,1	6 368,3	+ 102,2	+1,6%
Solde	-369,4	-594,5	-	-

Notes: les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

2013



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

2.

Administration centrale
Evolution des recettes et dépenses
(SEC 95)

	Situation fin juin			
	2012	2013	variation	
			en millions	en %
Dépenses				
1. Consommation intermédiaire	449,1	460,2	+ 11,0	+2,5%
2. Formation de capital	419,2	374,5	- 44,7	-10,7%
3. Rémunération des salariés	1 244,0	1 314,7	+ 70,7	+5,7%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...)	337,6	343,1	+ 5,5	+1,6%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	14,5	1,4	- 13,1	-90,0%
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...)	598,5	621,5	+ 23,1	+3,9%
7. Prestations sociales en nature	20,9	19,7	- 1,3	-6,1%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille, Communes) ..	3 342,8	3 601,0	+ 258,2	+7,7%
9. Transferts en capital	207,7	232,2	+ 24,5	+11,8%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits	1,2	-5,5	- 6,7	-554,0%
Dépenses totales	6 635,5	6 962,7	+ 327,2	+4,9%
Recettes				
11. Impôts sur la production	2 637,3	2 788,6	+ 151,3	+5,7%
12. Impôts courants sur le revenu	2 880,2	2 858,4	- 21,8	-0,8%
13. Autres recettes	748,7	721,3	- 27,4	-3,7%
Recettes totales	6 266,1	6 368,3	+ 102,2	+1,6%
Solde	-369,4	-594,5	-	-

Notes Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

16/07/2013

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 30 JUIN 2013

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	Recettes au 30.06				Compte 2011	Compte prov. 2012	Compte 2011	Variation 12/13	
	2013	2012	2011	Budget 2013				en mio. EUR	en %
I. Contributions directes	2 893,8	2 917,4	2 959,2	5 963,3	5 600,9	5 472,1	-23,6	-0,8	-18,5
1. Collectivités [1]	680,4	834,5	961,1	1 560,0	1 536,9	1 573,8	-154,1	-11,2	-3,5
2. Assiette [1]	310,6	321,8	287,6	690,0	627,8	577,4	130,6	10,4	61,5
3. Salaires et traitements	1 390,4	1 259,8	1 229,2	2 660,0	2 470,5	2 314,2	209,6	8,5	19,0
4. Impôt de solidarité	140,8	87,2	59,7	377,3	216,7	209,6	26,5	-9,7	-6,3
5. Revenus de capitaux	112,9	139,4	177,8	230,0	301,3	303,9	-26,5	-9,1	-11,6
6. Fortune [2]	144,0	153,7	124,7	275,0	267,5	256,0	90,6	3,5	8,1
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	24,8	28,0	23,8	35,0	39,9	34,5	32,7	-1,5	-14,9
8. Contribution de crise [3]	2,5	9,5	29,7	5,0	13,6	30,6	2,0	6,4	-19,8
9. Retenue sur revenus d'épargne (non-résidents)	46,2	42,7	32,4	50,0	42,8	32,7	17,2	3,4	...
10. Jeux de casino (recettes brutes)	8,3	9,8	9,5	22,0	21,9	23,2	63,1	3,5	10,4
11. Contributions directes - autres	33,0	31,0	23,8	59,0	62,1	56,0	23,0	1,4	12,1
Pour mémoire: impôt commercial communal [2]	255,5	318,6	454,6	580,0	602,0	711,6	275,3	14,2	11,4
II. Douanes & accises	673,4	684,7	684,8	1 363,8	1 390,3	1 312,3	134,6	7,7	11,4
12. Recettes UEBL brutes	485,0	502,2	492,6	1 020,0	1 023,3	1 010,8	219,0	21,0	14,6
Versements nets à la Belgique effectués	...	0,0	-22,1	0,0	0,0	32,9	617,9	44,0	15,0
Versements nets à la Belgique à effectuer	...	0,0	0,0	55,0	0,0	0,0	38,5	0,8	3,3
Recettes brutes moins vers. effectués/à effectuer	485,0	502,2	514,7	965,0	1 023,3	977,9	127,6	3,8	8,2
13. Droits d'accises sur huiles minérales	95,9	96,9	85,1	225,0	199,8	173,6	275,3	14,2	11,4
14. Droits d'accises sur cigarettes	41,6	39,7	36,5	85,0	83,1	74,6	134,6	7,7	11,4
15. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute)	37,6	34,1	35,2	70,0	60,9	63,1	219,0	21,0	14,6
16. Douanes & accises - autres	13,3	11,8	13,4	18,8	23,2	23,0	617,9	44,0	15,0
III. Enregistrement & domaines	2 211,6	1 936,3	1 909,7	4 169,3	3 991,4	3 681,6	38,5	0,8	3,3
17. Droits d'enregistrement	75,2	67,5	58,7	158,0	145,0	134,6	127,6	3,8	8,2
18. Taxe sur la valeur ajoutée (recettes brutes) [4]	1 723,9	1 504,9	1 463,3	3 235,2	3 060,3	2 763,0	275,3	14,2	11,4
19. Taxe d'abonnement [5]	337,6	293,7	318,4	600,0	612,4	617,9	219,0	21,0	14,6
20. Taxe sur les assurances	24,8	24,0	21,3	38,0	42,5	38,5	617,9	44,0	15,0
21. Enregistrement & domaines - autres	50,1	46,3	48,0	138,1	131,3	127,6	38,5	0,8	3,3
Pour mémoire : Droits de succession [6]	40,2	34,8	23,9	47,0	67,5	47,9	3,8	8,2	15,5
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	5 778,9	5 538,4	5 553,7	11 496,4	10 982,6	10 466,0	240,4	4,3	...
IV. Trésorerie de l'Etat	177,4	204,9	257,0	286,3	325,4	369,2	-27,5	-13,4	...
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	5 956,2	5 743,3	5 810,6	11 782,7	11 307,9	10 835,2	212,9	3,7	...

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] La contribution de crise, à charge des personnes physiques, est perçue sur tous les revenus professionnels, de remplacement et du patrimoine pour l'année 2011. Le taux de la contribution de crise est fixé à 0,8 %.

[4] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) contribution assise sur le RNB à verser à l'UE, (c) alimentation du fonds communal de dotation financière et (d) quote-part des recettes brutes à transférer au budget ordinaire des recettes.

[5] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[6] Recette en capital.